



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2016 à Paris

Présents :

- AGRO SERVICES BRETAGNE*
- ARC PRESTATIONS*
- ARMOR SERVICES*
- CELTIC SERVICES*
- KALITE*
- PRESTA'BREIZH*
- TRADEVIA*
- SYNAFAVIA*

Cécile MESCAM
Richard EVAÏN et Jean Yves COLLIN
Laurent MESCAM
Nicolas MESCAM
Tuncay BICER
Philippe ALLO
Lionel LAURENT
Elizabeth DECQ-FOURE

Absents représentés par un autre adhérent :

- SUD EST PRESTATION*
- SERVLAND*

Pascal NIEDER pouvoir à Lionel LAURENT
Pascal NIEDER pouvoir à Lionel LAURENT

Les Membres du Syndicat SYNAFAVIA se sont réunis au Centre d'affaires Multiburo, Tour de l'Horloge, 75012 PARIS, le mardi 28 juin à 14h30, sur la convocation faite conformément à l'article 9 des statuts, à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

Monsieur LAURENT, Président du Syndicat, donne lecture du compte rendu relatif à l'activité passée et aux perspectives d'avenir et lit l'ordre du jour.

Monsieur BICER, Trésorier, laisse Monsieur LAURENT soumettre au adhérents les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 et les prévisionnels 2016.

Après un échange de vues, les résolutions suivantes sont adoptées :

Première résolution

Le rapport moral présenté par le Président à l'Assemblée est adopté à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les adhérents, après avoir pris connaissance des comptes et bilans de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 se soldant par un résultat déficitaire d'un montant de 57 457,53 euros, approuvent les comptes tels qu'ils leur sont présentés et donnent quitus aux membres du bureau pour sa gestion.

Cette résolutions est approuvée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à une perte de 57 457,53 euros au compte de réserve. Après affectation, les réserves se montent à 81 688 euros

Cette résolutions est approuvée à l'unanimité.



Quatrième résolution

Les adhérents, après avoir pris connaissance des comptes prévisionnels pour l'année 2016, ont approuvés les budgets pour l'année 2016.

Cinquième résolution

Les adhérents ont relevé un problème sur le montant des cotisations AGEPEV.

Sixième résolution

Le Président, Monsieur LAURENT, doit solliciter la FNICGV afin que les adhérents du Syndicat aient accès aux livres du référentiel.

La séance est levée à 16h30

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par le Président et le Secrétaire Général.

Le Président

Le Secrétaire Général